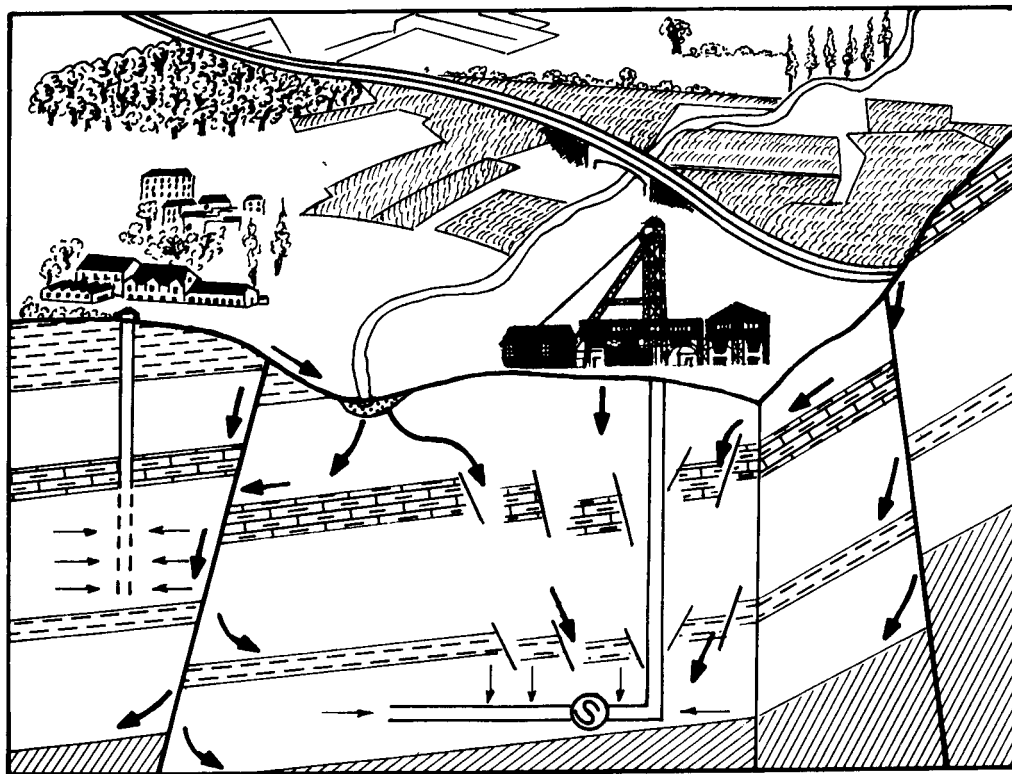




VULNERABILITE DES EAUX SOUTERRAINES DU BASSIN FERRIFERE A LA POLLUTION

Notice explicative



S O M M A I R E

Présentation	I
Qu'est-ce que la vulnérabilité ?	II
Utilisation des cartes de vulnérabilité	III
Constat de pollution accidentelle	IV
Plan d'alerte et d'intervention	V
Mission des maires à l'intérieur du plan d'alerte et d'intervention	VI
Coût de la protection des eaux souterraines	VII
Etat des réseaux de distribution en 1982	VIII
Moyens disponibles dans la lutte contre la pollution	IX

CARTES DE VULNERABILITE

DISPOSITIF D'ALERTE ET D'INTERVENTION ANTI-POLLUTION DES "CALCAIRES FERRIFERES"

PRESENTATION

Le plateau calcaire constituant la rive gauche de la Moselle et qui s'étend de la vallée du Rupt de Mad à la vallée de la Chiers jusqu'à la plaine de la Woëvre, à l'Ouest, forme un puissant réservoir aquifère, très vulnérable sur une partie importante de ses affleurements du fait de sa fissuration développée et du recouvrement, en général peu épais, ne jouant qu'un rôle réduit de protection en cas de pollution accidentelle.

Ce réservoir est exploité pour l'alimentation en eau potable des collectivités et des industries du Bassin de l'Orne et du Bassin d'Ottange - Amermont, soit par le biais de l'exhaure minière, soit par le captage de sources, soit au niveau de forages profonds ou de captages d'eau de surface. Environ 20 % de la population lorraine sont ainsi alimentés à partir de ce réservoir menacé :

- en tous points, du fait, notamment, d'accidents routiers, de fuites de dépôts d'hydrocarbures ou de produits chimiques et d'installations industrielles concentrées le long des vallées ;
- à partir des cours d'eau où de nombreux rejets s'infiltrèrent par le jeu de pertes et qui sont ainsi en communication directe avec les eaux souterraines ;
- à partir de nombreuses carrières qui sont autant de pôles d'attraction pour le rejet et le dépôt de déchets industriels et ménagers, foyers de pollution potentielle et menaces permanentes pesant sur les eaux souterraines.

Pour faire face à ces risques graves de pollution, le présent dispositif d'alerte et d'intervention a été élaboré sous l'égide du Comité Technique de l'Eau de la Région Lorraine et a été financé à l'aide de crédits FIANE sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture (S.R.A.E.L.) et sur crédits propres du B.r.g.m. qui lui sont affectés par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

Ce document répond aux divers arrêtés ministériels en vigueur (circulaire 71-215 du 09 avril 1971 du Ministère de l'Intérieur, circulaire CAB/SPE/4120 du 21 juillet 1971 du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, circulaire interministérielle du 04 juillet 1972) et s'intègre, en ce qui concerne le département de la Moselle, au schéma général de protection des eaux souterraines (plan départemental d'alerte et d'intervention). Il a été dressé sur un canevas similaire à celui dressé en 1975 par le S.R.A.E.L. pour établir le dispositif d'alerte et d'intervention anti-pollution de la nappe alluviale de la Moselle.